

Bloc-notes

ST-CIERS-SUR-G.**Généalogie**

À la médiathèque, une permanence par mois, le 2e jeudi de 14h30 à 17h30 est organisée par le Cercle Généalogique Sud Saintonge-Nord Gironde. À cette occasion, il sera possible de se familiariser avec la généalogie: pour les débutants ou ceux souhaitant se lancer sans tomber dans les pièges multiples... Une équipe et les outils nécessaires seront à disposition pour aider dans les recherches. La première permanence se tiendra le jeudi 13 octobre à la médiathèque. Contact: 05 46 04 29 19 et genealogiehautesaintonge@orange.fr

BRAUD-ET-ST-L.**Forum de la parentalité**

Le samedi 15 octobre de 9h à 12h30 et de 14h à 17h le centre de loisirs la Chrysalide accueillera le forum autour de la parentalité sur le thème de « Pour mieux comprendre les enfants de 0 à 7 ans. » Au programme: ateliers de lecture, parcours motricité, espace d'informations (le sommeil, l'allaitement, l'alimentation, les dents, la santé en général.) des médecins, puéricultrices, infirmières, sage-femme seront présents, pour délivrer des informations. Avec Émilie Daubisse: - De 10h à 10h30 baby yoga des 0/3 ans pour 5/6 binômes - 10h30-12h: Parcours libre de motricité sur 2 niveaux: moins de 3 ans et 4/7 ans - 14h-15h30: Parcours libre de motricité pour les moins de 3 ans et 4/7 ans - 15h30-16h: Atelier baby Yoga parents-enfants pour les 4/7 ans et de 16/16h30 atelier baby yoga pour les moins de 3 ans Entrée gratuite sur inscription. Spectacle gratuit à 20h à la salle des fêtes de Saint-Ciers-sur-Gironde: Faites des enfants qu'ils disaient... Et maintenant comment on fait?

Élaboration du PLUI-H: c'est parti pour 3 ans de travail

INTERCOMMUNALITÉ.

Mardi 4 octobre, les maires et quelques membres des conseils municipaux étaient réunis pour le lancement officiel de l'élaboration du PLUI-H (plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat). Un travail de co-construction qui va durer trois ans avant que ce nouveau document d'urbanisme ne soit appliqué.

La communauté de communes de l'Estuaire a désigné le bureau d'études qui va accompagner l'élaboration du PLUI-H, document d'urbanisme qui a terme se substituera aux actuels PLU (plan local d'urbanisme à l'échelle communale). Il s'agit du cabinet Cittanova et Sinopia. Le même qui travaille actuellement sur le PLUI-H de la communauté de communes de Blaye. Les maires et conseillers municipaux des 14 communes de la CCE étaient ainsi invités à une réunion de lancement qui leur a permis d'appréhender ce qui les attend. La route va en effet être longue, avant la promulgation de ce document d'urbanisme dont l'objectif final est de délimiter précisément



Le plan local d'urbanisme intercommunal sert à délimiter concrètement quelles seront les zones constructibles, agricoles, économiques...

Photo DR

les zones à urbaniser, celles qu'il faudra sanctuariser, ou bien réserver à du développement économique ou agricole, pour les déplacements... cela à l'échelle intercommunale, tout en prenant en compte les enjeux de développement durable et les nombreuses réglementations en vigueur.

« Ne soyez pas effrayés par la complexité de ce document » a tenté de rassurer Jérôme Lovadina, directeur du cabinet d'études. « Trois ans, c'est long. On va faire de la pédagogie. L'idée, c'est de ne perdre personne en cours de route. »

Le PLUI-H met en effet grandement les élus à contribution. Pas moins de 127 réunions (toutes confondues - commune par commune - ateliers - réunions collectives...) sont d'ores et déjà programmées afin de traverser les différentes phases dont la première sera le diagnostic de territoire. Jusqu'à la fin de l'année, le cabinet d'études va collecter tous les documents déjà réalisés et

conduire des entretiens commune par commune. « Nous n'allons pas refaire ce qui a déjà été fait, nous avons déjà un projet de territoire, nous travaillons sur le projet Petites villes de demain, les zones humides, certains ont des PLU... Tout cela va alimenter le PLUI-H » a précisé Lydia Héraud, présidente de la communauté de communes de l'Estuaire.

Jérôme Lovadina a également témoigné de l'expérience de son cabinet d'études: « Notre cabinet a déjà réalisé une trentaine de PLUI, nous avons donc des retours d'expérience. L'idée n'est pas de faire un copié-collé du PLUI-H d'un autre territoire mais bien de s'adapter à votre spécificité ».

Les agriculteurs pourront s'exprimer lors de permanences

En parallèle va être mené un diagnostic agricole en collaboration avec la Chambre d'agriculture. Des permanences vont être mises en place début 2023 afin que les agriculteurs et viticulteurs puissent

exprimer demandes, besoins et observations. La phase diagnostic va durer jusqu'en février 2023 et se poursuivre par la rédaction du PADD (projet d'aménagement et de développement durable), un exercice de projection afin de déterminer les principaux enjeux et imaginer les besoins et évolutions souhaitables du territoire à l'horizon de 10 ou 15 ans. De l'urbanisme fiction qui devra aussi prendre en compte les données du changement climatique. C'est alors seulement que la définition précise et concrète des zonages fonciers, ceux susceptible de produire le plus de crispations, démarrera, tout en entrant dans le cadre du Scot (schéma de cohérence territoriale) déjà en vigueur et qui a déjà nécessité un gros travail de projective. Au terme de ce parcours, l'élaboration du document final par le cabinet d'études pourra démarrer pour ensuite être soumis à enquête publique.

Une plateforme collaborative pour les habitants

Le PLUI-H devrait être applicable d'ici 2026. Notons que la CCE ouvrira une plateforme collaborative afin que les habitants puissent eux aussi donner leur point de vue et s'approprier cette démarche qui pourra avoir des incidences sur leur environnement, leur vie quotidienne et le développement du territoire. Une réunion publique est également prévue, ainsi que des interventions dans les écoles. La date d'ouverture de la plateforme n'est pas encore connue.